

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le **10** du mois de **juin** à **19h30**, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Ludovic RODRIGUES, Maire.

Présents : Mme Audrey BRUNET, M. Jean-Baptiste DARRICAU, M. Emmanuel DELHEURE, Mme Marie DUBOURG, M. Didier ERAMBERT M. Michel FLECHELLE, Mme Séverine FREDE, M. Fabrice LAURAIN, Mme Elodie LINARES, M. Marc LURO-MIEYAA, M. Jean-Lou MEUNIER, Mme Anne-Charlotte RUBIO, Mme Stéphanie WEBER

↳ formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme Sophie PELLIZZA donne procuration à L. RODRIGUES,

M. Michel FLECHELLE a été élu secrétaire.

M. Emmanuel DELHEURE quitte la séance et ne participe pas au vote sur la délibération n°7.

Délibération n° 7 : Convention APGL SITU pour intégration des données communales sur le module cimetière

Le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une application de gestion du cimetière sur le système d'information géographique de l'Agence Géo64 depuis septembre 2025. Celle-ci permet de procéder à un suivi des concessions (l'achat, le renouvellement, la reconversion, la fin d'échéance), des inhumés (les mouvements, le nombre, les identités), d'effectuer un suivi des procédures de reprise, d'éditer des modèles de documents, de renseigner l'état et les travaux concernant les emplacements funéraires.

Afin de faciliter la prise en main et d'y intégrer les données communales déjà existantes aujourd'hui sur un fichier Excel, il propose de faire appel au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme afin que soient intégrées ces données sur ce module dédié. Ceci suppose cependant la conclusion d'une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale, dont le Maire soumet le projet à l'assemblée, lui demandant de l'autoriser à la signer.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

Considérant que la Commune peut bénéficier du module de gestion des cimetières via la plateforme de SIG de l'Agence Publique de Gestion Locale en vue d'effectuer le suivi des concessions funéraires,

DÉCIDE de faire appel au Service Intercommunal Territoires et Urbanisme de l'Agence Publique de Gestion Locale pour l'intégration des données communales sur le module « Cimetières » ;

AUTORISE le Maire à signer la convention fixant les conditions de mise à disposition de ce service conformément au projet ci-annexé.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Ludovic RODRIGUES